



Lycée Elie Vinet
7 avenue Pierre Mendès France
16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

☎ 05 45 78 17 27
✉ ce.0160010z@ac-poitiers.fr
🌐 www.lycee-elie-vinet.fr

Dossier d'inscription BTS Année scolaire 2025/2026

☐ GPME ☐ SIO

ETUDIANT

NOM Prénoms Sexe M. ☐ F. ☐
(souligner le prénom usuel)

Né(e) le à N° de départ. Nationalité

SCOLARITE ANNEE PRECEDENTE

Etablissement d'origine : Ville : Département :

Formation suivie :

INSCRIPTION 2025/2026

Régime ☐ Interne (ne concerne que les étudiantes) **Boursier** ☐ oui
☐ DP 3 jours ☐ DP 4 jours ☐ DP 5 jours ☐ non
☐ Externe ☐ en cours
(voir fiche verte jointe « Restauration-Internat : mode d'emploi »)

☐ BTS Gestion de la PME

LV1 : Anglais

☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année

☐ Apprentissage

☐ BTS Services Informatiques aux Organisations

LV1 : Anglais

☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année
option : ☐ SLAM ☐ SISR

☐ Apprentissage

COORDONNEES

1^{er} représentant légal et financier (paie les frais scolaires) : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :

NOM – Prénom : Tél. domicile :
Adresse : Tél. travail :
Code Postal : Commune : Tél. portable :
E-mail* : Profession :
* IMPERATIF : utilisé notamment pour l'envoi des factures d'internat ou de ½ pension Code prof. (voir au dos) :

2^{ème} représentant légal : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :

NOM – Prénom : Tél. domicile :
Adresse : Tél. travail :
Code Postal : Commune : Tél. portable :
E-mail : Profession :
Code prof. (voir au dos) :

En cas de séparation des parents, précisez chez qui vit l'élève : ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre :

Coordonnées personnelles de l'étudiant (OBLIGATOIRE) :

adresse :

e-mail : Tél :

Autres enfants scolarisés année scolaire 2025/2026

NOM	Prénom	Classe	Régime	Etablissement	Commune
.....					
.....					
.....					
.....					

AMENAGEMENTS PARTICULIERS

Avez-vous bénéficié, durant vos études précédentes, d'un aménagement particulier ?

☐ oui ☐ non

Si oui, merci de préciser lequel : (joindre **obligatoirement** les justificatifs pour mettre en place l'accompagnement)

☐ PAI (*Plan d'Accueil Individualisé*)

☐ PAP (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*)

☐ CAE (*Conditions d'Aménagement des Examens*)

☐ PPS (*Projet Personnalisé de Scolarisation – notification de la MDPH*)

Avez-vous déjà bénéficié de l'accompagnement par un(e) auxiliaire de Vie Scolaire ?

☐ oui ☐ non

ENGAGEMENTS LIES A L'INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT

♦ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'hébergement et sollicite l'inscription de mon fils / ma fille :

NOM : Prénom :

à ☐ L'INTERNAT (*Si votre demande est mise en liste d'attente, vous en serez clairement et rapidement informés par mail*)

☐ LA DEMI-PENSION : ☐ 3 jours ☐ 4 jours ☐ 5 jours

(cocher la qualité demandée)

♦ L'inscription au lycée vaut acceptation de son Règlement Intérieur et de la charte d'utilisation des Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE).

Je confirme l'exactitude des renseignements apportés dans le présent dossier.

Lu et approuvé

Signature(s) du(des) représentants(s) légal(aux):

Signature de l'étudiant(e) :

Professions et catégories socio-professionnelles - Codes à reporter en page 1, « représentants légaux »

Code	Libellé	Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS		OUVRIERS	
10	Agriculteurs exploitants	62	Ouvriers qualifiés de type industriel
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE		63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
21	Artisans	64	Chauffeurs
22	Commerçants et assimilés	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES		68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
31	Professions libérales	69	Ouvriers agricoles
33	Cadres de la fonction publique	RETRAITES	
34	Professeurs, professions scientifiques	71	Retraités agriculteurs exploitants
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	74	Anciens cadres
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	75	Anciennes professions intermédiaires
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES		77	Anciens employés
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	78	Anciens ouvriers
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
44	Clergé, religieux	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	83	Militaires du contingent
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	84	Elèves, étudiants
47	Techniciens	85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
48	Contremaîtres, agents de maîtrise	86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)
EMPLOYES			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique		
53	Policiers et militaires		
54	Employés administratifs d'entreprise		
55	Employés de commerce		
56	Personnels des services directs aux particuliers		



Dossier d'inscription en BTS rentrée 2025

Composition et pièces à fournir

Ce dossier comprend les documents suivants dont plusieurs sont à conserver par la famille :

- ✓ une feuille de renseignements pratiques complémentaires **(à conserver)**
- ✓ fiche (verte) « RESTAURATION-INTERNAT : informations et mode d'emploi »
(à bien lire avant de compléter le dossier d'inscription et A CONSERVER)
- ✓ autorisation de droit à l'image **(à remettre)**
- ✓ la fiche d'urgence **(à remettre)**
- ✓ informations de la Région Nouvelle-Aquitaine relatives à la tarification solidaire **(à conserver)**
- ✓ flyer internat BTS filles

Le dossier complet d'inscription est à nous renvoyer dès que possible et doit comporter les documents suivants :

Pour TOUS les étudiants :

- ☐ la fiche médicale de renseignements dûment remplie
- ☐ photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires ou attestation médicale de vaccination
- ☐ autorisation de droit à l'image dûment complétée et signée
- ☐ 1 photo d'identité récente portant au dos le nom et le prénom de l'étudiant(e)
- ☐ une photocopie du certificat de la Journée Défense et Citoyenneté
- ☐ pour les étudiants boursiers : attribution conditionnelle de bourse envoyée par le CROUS (si non reçue avant la rentrée, la notification d'attribution est à déposer au secrétariat de direction **dès réception en cours d'année scolaire** pour validation auprès du CROUS)
- ☐ un RIB **au nom du responsable financier de l'élève**

Pour les étudiants s'inscrivant en 1^{ère} année :

- ☐ 1 photocopie des pages du (ou des) livret(s) de famille faisant apparaître parents et enfants

IMPORTANT (inscription en 1^{ère} année) :

Vous pouvez nous adresser votre dossier dès maintenant mais votre inscription ne sera validée définitivement qu'à réception de vos résultats du baccalauréat à l'adresse ce.0160010z@ac-poitiers.fr

Si vous avez obtenu votre baccalauréat les années précédentes, merci de nous fournir une copie de votre relevé de notes dans le dossier d'inscription.



RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (BTS)

Rentrée et accueil des étudiants de BTS

Mardi 02 septembre 2025 à 10h00 en salle A5

Installation des internes : de 9h00 à 9h45 (*se présenter à l'accueil du lycée*)

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La signature du dossier par l'étudiant vaut acceptation des dispositions contenues dans le Règlement Intérieur du lycée et dans la charte informatique (à consulter sur notre site internet <https://lycee-elie-vinet.fr>).

♦ Un **CERTIFICAT DE SCOLARITE** est remis à chaque élève dans la première semaine suivant la rentrée. **Il est à photocopier** et à agraffer aux imprimés des organismes qui vous en font la demande. Il n'est donc pas utile de solliciter l'établissement à ce sujet avant la rentrée.

♦ Une **carte d'étudiant** sera remise à chaque étudiant fin septembre, dès que toutes les formalités d'inscription auront été effectuées. Les apprentis seront destinataires d'une carte adressée par le CFA académique.

♦ **Manuels scolaires**

Toutes les informations seront fournies par les enseignants à la rentrée.

♦ **Aides sociales étudiantes**

En dehors des bourses du CROUS, un dispositif d'aide financière existe en cas de besoin. Il convient pour cela de prendre contact avec l'assistant(e) social(e) du lycée.

♦ **Assiduité**

Les modalités de contrôle de l'assiduité des étudiants leur seront communiquées à la rentrée.

APPRENTIS

Les **manuels scolaires** sont pris en charge financièrement par le lycée pour le compte du CFA académique, de ce fait :

- ⇒ N'achetez pas les livres, présentez-vous au service intendance pour les commander.
- ⇒ Ces livres sont la propriété du lycée et sont donc à redonner à la fin de la scolarité.

Frais de restauration apprentis : Les frais de restauration étant partiellement pris en charge par le CFA, les apprentis sont externes et doivent créditer à l'avance leur compte self au service gestion.

RESTAURATION-INTERNAT Informations et mode d'emploi



1. Je choisis mon régime et je le coche ☒ sur le dossier d'inscription

* Régime DP3 = je mange 3 jours par semaine au self à 12h00 (les jours choisis sont imposés par l'établissement et communiqués à la rentrée)

* Régime DP4 = je mange tous les jours de la semaine à 12h00 **SAUF le mercredi**

* Régime DP5 = je mange du lundi au vendredi à 12h00

* Régime Interne = je déjeune du lundi au vendredi midi, dîners du lundi au jeudi soir, je dors du lundi au jeudi soir, petits déjeuners du mardi matin au vendredi matin

* Régime Externe = je peux manger de temps en temps au lycée à 12h00 en achetant un ticket à la **gestion avant 11h00** à 5.55 €, possibilité d'acheter plusieurs tickets en espèces, CB ou chèque (ordre : lycée Elie VINET)

Je ne peux changer de régime qu'une **SEULE** fois dans l'année scolaire, en septembre je peux changer jusqu'au 15.09, les autres trimestres je peux demander avant le 18.12 (pour janvier mars), avant le 17.03 (pour avril juin). Faire un courrier ou mail à Madame la Proviseure (ce.0160010z@ac-poitiers.fr)

2. Je choisis le responsable financier qui paie les frais scolaires (facture restauration) et je le coche ☒ sur le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026

Un SEUL parent pourra être inscrit. Pas de changement en cours d'année sauf jugement, fournir document juridique. Bien écrire l'adresse mail pour l'envoi des factures.

3. Je choisis le responsable financier qui perçoit les bourses (en cas de demande de bourses) et je le coche ☒ sur le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2025-2026

Un SEUL parent pourra faire la demande, fournir un RIB bancaire en PDF obligatoirement au NOM du PARENT qui fait la déclaration en ligne, sans cela pas de paiement de bourses.

En cas de changement de RIB, envoyer avant la fermeture du compte le nouveau RIB bancaire PDF à la gestion.

Une fois le dossier d'inscription remis à l'établissement :

4. Je dois **OBLIGATOIREMENT m'inscrire dès le 25 août sur le site WEB de la région avec mon avis d'imposition 2025 (revenus 2024)**

<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Déclaration à faire par **TOUS les parents responsables financiers**, boursiers ou non boursiers **AVANT LE 10.10.2025**

Le tarif du repas et de la nuit pour les internes sera calculé suivant cette déclaration, Tranche 1 à 11 = prix du repas de 2.30 € à 5.50 € selon les revenus. Sans cette déclaration en ligne le prix le plus élevé sera appliqué automatiquement sur la facture.

5. Envoi des factures

Les factures sont envoyées par mail au parent déclaré responsable financier coché sur le dossier d'inscription par l'adresse mail suivante :

asap@noreply.phm.education.gouv.fr avec pour objet : **Avis des sommes à payer**

Environ fin octobre pour le 1^{er} trimestre (septembre-décembre), courant février pour le 2^{ème} trimestre (janvier-mars), courant avril pour le 3^{ème} trimestre (avril-juillet)

Comme envoi en nombre, bien regarder dans les SPAMS et courriers indésirables, si pas d'envoi écrire un mail à la gestion : int.0160010z@ac-poitiers.fr

Les bourses sont déduites automatiquement de la facture d'hébergement,
si inscrit **A PERCEVOIR => vous ALLEZ RECEVOIR la somme inscrite**
si inscrit **A VOTRE CHARGE => vous DEVEZ PAYER la somme inscrite**

6. Paiement des factures

Pas de prélèvement automatique mis en place pour cette année scolaire 2025-2026

- **Paiement en ligne : (à prioriser)**

Possibilité de payer sur internet (télépaiement) les factures de demi-pension et d'internat au Lycée Elie Vinet, se connecter sur la plateforme EDUCONNECT : internet directement

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Ou

Passer par le site du lycée <https://lycee-elie-vinet.fr/>, cliquer sur « ENT », et ensuite cliquer sur EDUCONNECT, responsable élève, renseigner identifiant et mot de passe et se connecter, descendre et cliquer sur scolarité services, mes services et paiement des factures et ensuite laissez-vous guider

- **Paiement par virement :**

Nom et prénom de l'élève + préciser DP ou INT

Nos coordonnées bancaires du lycée Elie Vinet :

Nom de la banque Code banque Code guichet Numéro de compte Clé RIB

TPANGOULEME TRES GENERAL 10071 16000 00001000243 02

IBAN : FR76 1007 1160 0000 0010 0024 302

BIC : TRPUFRP1

- **Paiement à la gestion du lycée :**

CB, espèces ou chèque (à l'ordre du lycée Elie Vinet + préciser au dos le nom et prénom de l'élève)

7. En cas de non-paiement des factures

SEUL, le parent inscrit comme responsable financier sur le dossier d'inscription reçoit la facture.

EN CAS DE NON PAIEMENT, les DEUX parents reçoivent par la suite les 2 relances, avis avant poursuite et état exécutoire avant l'envoi du dossier chez l'huissier.

En cas de très grandes difficultés financières, je peux demander un dossier de fonds social à la gestion (int.0160010z@ac-poitiers.fr), le compléter et l'envoyer avec toutes les pièces justificatives (dossier étudié par une commission suivant les critères sociaux, familiaux ainsi que le tarif solidaire)

Ou

Rencontrer l'assistant(e) social(e), **prendre RV AU 05 45 78 17 27**

Pour tout changement de RIB et d'adresse mail en cours d'année AVANT la clôture du compte, PENSER à le communiquer à int.0160010z@c-poitiers.fr, + fournir un RIB bancaire en PDF

A CONSERVER
Toute l'année scolaire 2025-2026

Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)

Consentement à l'utilisation et la publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de :

- la **gestion administrative** (bulletins, trombinoscope...)
- **autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

Représentant(s) légal/légaux de (Nom et Prénom de l'élève).....

Né(e) le / / Élève en classe de

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
☐ OUI ☐ NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire 25/26	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
☐ OUI ☐ NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire 25/26	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci*.**

Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.

Fait à Le/...../.....

Signature(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur: (Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)	« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera utilisée et qui pourra la voir. » Signature de l'élève mineur :
---	---

Pour exercer vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès de [\[Fonction et coordonnées \(personne ou services\) de l'établissement pour l'exercice des droits\]](#) et du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant :

- Par voie postale au Rectorat de l'académie de Poitiers, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD), 22 rue Guillaume 7 Le Troubadour, 86 000 Poitiers
- Par voie électronique en utilisant l'adresse mail : dpd@ac-poitiers.fr

Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Année 2025 / 2026

FICHE D'URGENCE

Classe :

☐ **Externe** – ☐ **Demi-pensionnaire** – ☐ **Interne** (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

Représentant légal 2 – NOM :

Adresse.....

 domicile :

 travail :

 portable :

Adresse électronique :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio):

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : ***allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...***

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À

le

Signature(s) du ou des représentants légaux :



**RESTAURATION SCOLAIRE : NOUVEAUX TARIFS
DANS LES LYCÉES PUBLICS DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Bordeaux, le 25 mars 2025

Madame, Monsieur, Chers Parents,

La qualité de la restauration et de l'hébergement dans les lycées fait l'objet d'une grande attention de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Chaque année, 26 millions de repas sont produits pour les quelques 180 000 lycéens qui fréquentent les établissements gérés par la Région, et ce sont près de 900 agents régionaux qui sont mobilisés pour préparer et servir quotidiennement des repas complets et équilibrés.

Première région agricole de France, la Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser, grâce à la restauration collective, la consommation de produits locaux et issus de l'agriculture biologique. Nous travaillons pour cela en concertation avec les lycées et l'ACENA (l'association régionale qui réunit la grande majorité des gestionnaires de lycées) pour atteindre collectivement les objectifs nationaux et ceux que nous nous sommes fixés dans la feuille de route Neo Terra en matière d'alimentation.

De façon complémentaire, la lutte contre le gaspillage alimentaire donne lieu à un plan d'action régional dans les lycées associant les élèves et les agents.

La Région souhaite d'autre part que toutes les familles puissent accéder au service de restauration scolaire grâce à une tarification équitable, en fonction de leurs revenus.

À cette fin, nous avons lancé dès 2022 une expérimentation avec plusieurs établissements volontaires, pour mettre en place une tarification solidaire. Après un premier bilan positif, cette expérimentation a été élargie à quatre départements à la rentrée 2024 et le sera à nouveau, à la rentrée 2025, aux lycées des départements suivants : Landes, Dordogne, Haute-Vienne et Vienne.

L'objectif est une généralisation de la tarification solidaire pour tous les lycées de Nouvelle-Aquitaine à partir de la rentrée 2026.

Pour éviter les effets de seuil, cette grille tarifaire comprend 11 tranches qui prennent en considération la composition des familles via le quotient familial. Le coût du repas s'étend ainsi de 2,30€ à 5,50€ en fonction de votre niveau de ressources.

La Région continue d'accompagner chaque famille en prenant en charge une grande partie du coût de la restauration, puisque le coût réel d'un repas servi dans les lycées est évalué à 9,50€.

Pensée avec les lycées eux-mêmes, cette nouvelle tarification permet de poursuivre l'objectif de qualité des repas, tout en limitant la contribution des familles.

Le dépliant, joint à ce courrier, vous précise toutes les informations nécessaires sur cette expérimentation et sur la grille de tarifs. Nous vous invitons à vous inscrire en ligne, **à partir du 25 août 2025**, sur le site régional :



<https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro>

Vous retrouverez également toutes les informations pratiques liées à la tarification solidaire sur le site internet dédiées aux politiques jeunesse de la région Nouvelle-Aquitaine : **naui.fr/tarification-solidaire**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Chers Parents, à l'assurance de ma considération.

Alain ROUSSET
Président du Conseil régional

Jean-Louis NEMBRINI
Vice-Président

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024).
2. Dès le **25 août 2025**, créer un compte sur le site web dédié.



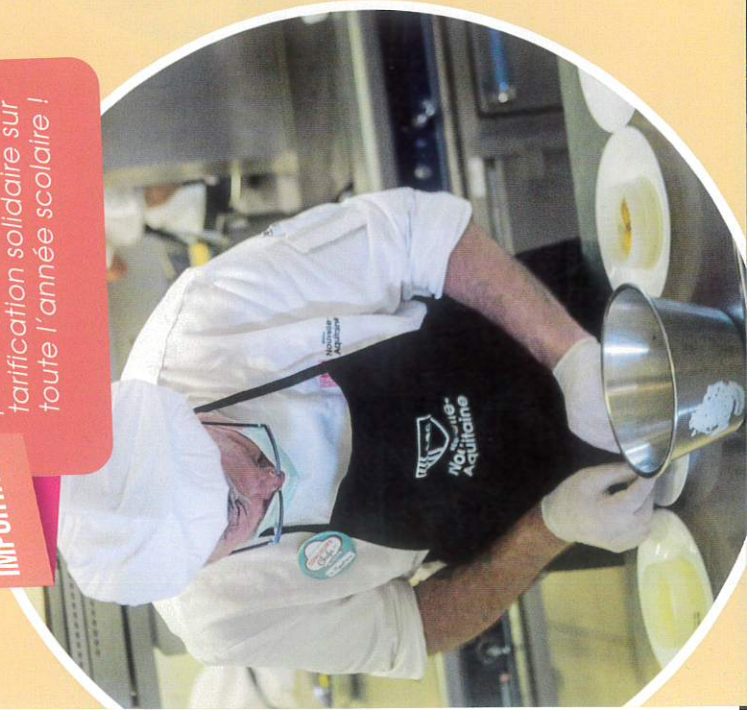
SCANNEZ-VOUS



tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

Pensez à vous inscrire
avant le 10 octobre 2025
pour bénéficier de la
tarification solidaire sur
toute l'année scolaire !

IMPORTANT



9,50€

Le coût réel de
production d'un repas



180 000 élèves

fréquentent le service de
restauration et d'hébergement
des lycées de la Région



255

cuisines



26 millions

de repas par an



60% de produits

régionaux dont

30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



nouvelle-aquitaine.fr/contact



naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine** × **NÉO
TERRA**

Jeunesse

DES REPAS

POUR TOUS

UN TARIF

POUR CHACUN

**RENTREE
2025**



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine** × **NÉO
TERRA**

naqui.fr/tarification-solidaire

Credits photos: Région N-A, F. Roch et la Région N-A, A. Marquet. Imprimé par un imprimeur labellisé 'imprimé vert' sur du papier recyclé issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales. 2025

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.



Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.



La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque franchise.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), de la Dordogne (24), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87), et au Lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2024-2025



Le forfait demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **239,20€** et **946,00€**.



Le forfait internat

À partir de **3 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un **forfait annuel** compris entre **884,20€** et **3480,90€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€**.
(non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

	Quotient familial annuel régional	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale par repas

**OUVERTURE
RENTREE
2025**

NOUVEL INTERNAT ETUDIANTES

**Un secteur réservé
uniquement
aux BTS filles**



**Un équilibre entre autonomie
et sérénité :**

- climat de confiance
- accès sécurisé et personnel
- grande autonomie
- chambres partagées à 2
- espace commun convivial

**UN CADRE DE
VIE MODERNE
ET SEREIN
POUR REUSSIR
SES ETUDES**

**DEVENEZ ETUDIANTES
INTERNES**